

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers : 37
 En exercice : 37
 Présents : 33
 Pouvoirs : 2
 Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
 Le 29/03/2018

Le 5 avril 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

OBJET : FINANCES - Budget Principal Dombes Saône Vallée – Compte de gestion 2017, Compte administratif 2017 et affectation du résultat de fonctionnement 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote de l'organe délibérant du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos.

Il convient d'élire un président de séance lors de l'approbation du compte administratif 2017 du Budget Principal, dressé par le président de l'EPCI, dans la mesure où il ne peut pas prendre part au vote.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, une telle désignation fait l'objet d'un vote à bulletin secret. Toutefois, la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, permet au conseil communautaire, s'il le décide à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret. Un vote à main levée peut donc être décidé à l'unanimité.

Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-1, L2121-14, L2121-31, L1612-12 et suivants

Présentation du compte administratif 2017 et de ses résultats du Budget Principal (budget en TTC) :

SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2016	102 889.25	1 334 229.49
Affectations 2016 faites en 2017		-1 334 229.49
reports supplémentaire de l'exercice 2016		13 592.96
Recettes 2017	3 037 647.41	16 281 930.14

Dépenses 2017	-2 782 630.43	-13 944 118.87	
Résultat 2017	255 016.98	2 337 811.27	
Résultat cumulé (réel de clôture 2017)	357 906.23	2 351 404.23	
Recettes Reports en 2018	351 996.00		
Dépenses Reports en 2018	-2 076 754.65		disponible repris au BP 2018 c/R002
Résultat corrigé des restes à réaliser	-1 366 852.42	2 351 404.23	984 551.81

M. Bernard GRISON, Président de la CCDSV quitte la salle.

La commission des finances entendue le 22 mars 2018,

Vu le document joint en annexe à la présente délibération et présenté au conseil communautaire du 5 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (par 34 voix, président sorti) :

- ✓ **D'ACCEPTER**, par un vote à l'unanimité, de désigner le président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, par un vote à main levée ;

En l'absence du président sorti, le Conseil communautaire élit à l'unanimité M. Etienne SERRAT comme président de séance.

- ✓ **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget principal, dressé par madame la trésorière de Trévoux pour l'exercice 2017 ;
- ✓ **DE DECLARER** que le compte de gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2017 est visé et certifié conforme au compte administratif du Budget Principal présenté par l'ordonnateur ;
- ✓ **D'ADOPTER** le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée pour l'exercice 2017 ;

Le président, M. Bernard GRISON revient et reprend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (par 35 voix) :

- ✓ **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement 2017 (réel cumulé) dans le Budget Principal 2018 au compte R1068 en recettes d'investissement pour un montant de 1 366 852.42€,
- ✓ **DE DECIDER** de reprendre les résultats de 2017 dans le budget primitif 2018 du Budget Principal comme suit :
 - au compte R001 en recettes d'investissement l'excédent 2017 pour un montant de 357 906.23 €,
 - au compte R002 en recettes de fonctionnement l'excédent 2017 pour un montant de 984 551.81 €.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 4 SEP. 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180405-2018C14bis-FI
Affichage le : **- 4 SEP. 2018**

A Trévoux, le 5 avril 2018
Le Président,
Bernard GRISON

